



Boisbriand

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE BOISBRIAND

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2013

RÉSOLUTION 2013-09-558

**APPUI À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC – COMPTEURS
D'EAU DE NOUVELLE GÉNÉRATION**

ATTENDU que la Régie de l'énergie a autorisé, en octobre 2011, le remplacement des compteurs appartenant à Hydro-Québec par les compteurs de nouvelle génération et qu'elle approuve les frais, modalités et conditions d'une « option de retrait » pour les clients qui refusent l'installation de ce type de compteur;

ATTENDU que de nombreux citoyens, groupes, associations et élus considèrent que les radiofréquences émises par les compteurs de nouvelle génération sont susceptibles de porter atteinte à la santé ou la sécurité des individus;

ATTENDU que de nombreux citoyens, groupes, associations et élus ont exprimé des craintes à l'effet que l'installation des compteurs de nouvelle génération constitue une intrusion de la vie privée en raison de la transmission de données par réseaux sans fil;

ATTENDU que l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion demandant à Hydro-Québec d'offrir à ses clients la possibilité de refuser l'installation d'un compteur nouvelle génération et ce, sans frais supplémentaire;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. MARIO LAVALLÉE

APPUYÉ PAR M. DAVID MCKINLEY

D'appuyer la motion adoptée à l'Assemblée nationale du Québec demandant à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs de nouvelle génération et en leur permettant de choisir un autre type de compteur sans leur imposer des frais punitifs qui sont actuellement de 137 \$ à l'installation et de 206 \$ annuellement.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC Thérèse-De Blainville, Mme Hélène Daneault, députée de Groulx, M. Sylvain Pagé, député de Labelle et à l'Assemblée nationale du Québec.

Adoptée

Extrait du Procès-verbal disponible au <http://bit.ly/1aLxeKX>